OFFRE DE STAGE 2027

Recherche de solutions alternatives pour la protection contre les bioagresseurs des cultures maraîchères

Fraise, poivron, tomate, aubergine

L'APREL est une station d'expérimentation en maraîchage, située à Saint Rémy de Provence au cœur d'une importante zone de production maraîchère. L'APREL a la particularité de mener ses essais chez les producteurs afin de favoriser la validation de nouvelles techniques en conditions de production et de faciliter leur appropriation par les agriculteurs.

Contexte

Les essais de Protection Biologique Intégrée visent à évaluer des solutions alternatives de lutte contre les bioagresseurs dans un objectif de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques de synthèse.
Le stagiaire sera amené à s'impliquer dans plusieurs essais destinés à tester des solutions variées : lâcher de parasitoïdes et stratégies Attract&Kill dans le cadre du **projet PACTE (Actions collaboratives interfilières de Transition Ecologique contre les *Pentatomidae*)** ; test de produits attractifs des auxiliaires du puceron dans le cadre du **projet INSPIQ (Insectes piqueurs de la filière fruits et légumes frais et de la filière cidricole)** ; lâcher d'auxiliaires, gestion climatique et plantes de service pour la gestion des acariens tétranyques dans le cadre du **projet GAMHA (Gestion agroécologique des acariens tétranyques en maraîchage et horticulture**).

Missions

- Observations de terrain, afin de réaliser le suivi des dynamiques de populations de bioagresseurs et d'auxiliaires
- Identification d'insectes sous loupe binoculaire
- Saisie et analyse des données, restitution des résultats

Profil recherché

- Formation niveau Bac+4 à Bac+5 (Master 1/2 ou césure) en filière végétale ou agronomie
- Goût pour le terrain et productions végétales
- Rigueur scientifique, autonomie, sens de l'initiative
- Capacités de synthèse et rédaction
- Analyses statistiques
- Des connaissances en entomologie seraient un plus

Conditions de stage

- Durée : **5 mois à partir de mars-avril 2027.**
- Lieu : Saint-Rémy-de-Provence (13).
- Indemnité forfaitaire légale. L'hébergement reste à votre charge.
- Permis B & véhicule nécessaire. Les frais kilométriques liés à l'utilisation d'un véhicule personnel sont indemnisés selon le barème en vigueur.

➢ ***CV et lettre de motivation à l'intention de Julia Guillot– guillot@aprel.fr et Anthony Ginez – ginez@aprel.fr***